

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 001-210103479-20231127-2023098-DE



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-098

### Séance du 27 NOVEMBRE 2023

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 20/11/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 20/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

M. GAY Richard

#### POUVOIR

Mme BOURDELEAU Alexandra a donné pouvoir à Gilles GROSSAT

Mme Corinne MARTIN GAJAC a été nommée secrétaire de séance.

### **REGION - Création de deux courts de Tennis et éclairage led de deux courts Demande de subvention - Bonus ruralité**

Dans le cadre du réaménagement du secteur du périmètre d'étude dans le centre du village, la commune doit déplacer les courts de tennis vieillissant pour les reconstruire hors le périmètre d'aménagement prévu. Ces travaux se doubleront de la mise en place de l'éclairage des courts (La commune prévoit également un éclairage à leds pour les deux courts).

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une nouvelle demande d'aide financière auprès de la Région compte tenu de la modification substantielle du projet. Une première demande a été faite par délibération du 22 mars 2022. Une subvention de 17 000 € a été accordé par la Région le 12 juillet 2023.

#### **Demande initiale**

<b>Cout total des travaux :</b>	<b>89 598 € HT</b>
- Terrassement pour réalisation de la plateforme :	29 360 € HT
- Réalisation d'un court de tennis en béton poreux :	33 038 € HT
- Eclairage des deux courts :	27 200 € HT

La nouvelle demande sera déposée pour la création de deux courts et le remplacement du béton poreux par de la résine (moins inconfortable pour les joueurs) à proximité du stade.

#### **Nouvelle demande**

<b>Cout total des travaux :</b>	<b>184 464,20 € HT</b>
- Terrassement pour réalisation de la plateforme :	35 050,00 € HT
- Réalisation de 2 courts de tennis en résine :	122 214,20 € HT
- Eclairage des deux courts :	27 200,00 € HT

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette délibération est le suivant :

Financiers	Libellé	Montant HT	Taux
DETR / DSIL	DETR	17 920 €	9.8 0%
Union européenne			
Etat – autre			
Conseil régional	Région	36 892,84	20,00 %
Conseil départemental	Département	27 669,63	15,00 %
Autres (à préciser)	Fédération	18 446,42 €	10,00 %
<b>Total subventions publiques*</b>			<b>54,80 %</b>
Fonds propres	/	83 535,31 €	45,20 %
Emprunts	/		
<b>Total autofinancement</b>		<b>83 535,31 €</b>	<b>45,20 %</b>
<b>TOTAL GENERAL HT</b>		<b>184 464,20 €</b>	<b>100,00%</b>

Le Conseil Municipal après discussion à l'unanimité

- Confirme que Monsieur le Maire peut demander une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- Arrête le plan de financement visé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à venir.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

Ainsi fait et délibéré  
le 27 novembre 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Frédéric VALLOS

La secrétaire de séance  
Corinne MARTIN GAJAC